

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

reflets du législatif

En ce lundi soir 27 avril, le Conseil communal a tenu sa première séance de l'année, sous la présidence de M. Daniel Grosclaude, président, en présence de la Municipalité conduite par notre syndic, M. Jean-Pierre Carroz.

Soixante conseillères et conseillers ont assisté à la prestation de serment de M. Jean-Claude Noverraz, premier des viennent-ensuite des élections 1990, nommé au Conseil en remplacement de M. Hervé Menétrey, notre nouveau municipal.

La Commission de gestion, version 1992, siègera dans la composition suivante:

Membres:

Mme & MM. Marie-Claude Robert
Emile Cuérel
Edouard Corbaz
Daniel Bovey
André Chabloz
Roger Darbellay
André Ravessoud.

Suppléants:

MM. Jean-Marc Petermann
Gilbert Joly
Jean-Claude Noverraz.

Le Conseil a approuvé le projet présenté par la Municipalité en vue de restaurer et améliorer l'Auberge communale. A cet effet, il a mis à disposition de la Municipalité un crédit de Fr. 770 000.-, sur recommandation de la Commission des finances et de la Commission ad hoc composée de Mme et MM. Adrien Dormond, président, Marc-Antoine Staub, rapporteur, Michel Amaudruz, Ursula Wyss Schelker et Christian Knecht. Un long débat s'est instauré en vue de définir le meilleur mode de calcul du loyer. Finalement c'est la proposition de la Municipalité qui a été retenue par le Conseil.

Le projet prévoit un modeste agrandissement de l'Auberge sur sa façade

nord-est. A l'intérieur, l'actuelle salle à manger deviendra la salle à boire, tandis que la salle qui sert aujourd'hui de café deviendra la salle à manger, où une cinquantaine de places seront à disposition des clients. L'actuelle cuisine et l'office trouveront une surface agrandie dans les nouveaux volumes à construire au nord-est du bâtiment actuel.

Le Conseil a encore approuvé la modification des articles 3 et 7 du règlement organique sur le service de défense contre l'incendie, sur proposition de la Commission ad hoc, composée de Mme et MM. Michel Rauschert, président, Danielle Girardet, rapporteur, Claude Amaudruz, Pierre Cuche, Jean-Daniel Pelet. L'objectif final de cette modification consiste à porter de 40 ans à 45 ans l'âge où l'on peut être astreint au service du feu.

Malgré un projet excessivement bien documenté et défendu avec talent par M. Bernard Schmutz, municipal, la conjoncture économique et les perspectives d'un bilan aux chiffres rouges des comptes 1992 de notre Commune, ont eu raison du projet présenté par la Municipalité en vue du réaménagement de la rue du Petit-Mont d'un coût de Fr. 155 000.- qui a été retourné en vue d'élaborer un nouveau projet moins onéreux. Et pourtant une bonne opportunité se présentait, puisque le terrain nécessaire à la construction d'un trottoir avait été cédé gratuitement à la Commune et que les prix de la construction sont aujourd'hui très favorables. Les objectifs du projet consistaient à assurer la sécurité des piétons en y réalisant un trottoir, à renouveler les canalisations et l'éclairage totalement vétuste, et à y modérer le trafic par des aménagements en surface.

Dans le cadre des propositions individuelles, nous ne retiendrons que celle ayant trait à la nouvelle interdiction de faire des feux, ce qui incite notre Commune à concevoir une nouvelle

déchetterie. Les entreprises qui étaient autorisées jusqu'à ce jour à brûler leurs déchets de bois à Manloup, devront à l'avenir avoir recours, à leurs frais, à des bennes. La Commune dispose d'un sursis de 2 ans pour assainir son organisation actuelle.

C'est vers 23 heures que la séance a été levée.

B. Salchi
Secrétaire du
Conseil communal

municipalité

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle à l'attention des électeurs et électrices que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au Collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi	de 19 h.00 à 20 h.30
Le samedi	de 19 h.00 à 20 h.30
Le dimanche	de 10 h.30 à 12 h.30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

Rapport de la Commission de classification

Exposé de M. C. Besson, vice-président de la Commission, sur les conséquences pour l'attribution des terrains à bâtir de la nouvelle politique municipale en matière d'élaboration des plans partiels d'affectation ou des plans de quartier.

Dès la constitution du syndicat et jusqu'à tout récemment, la Commission de classification avait clairement exposé qu'un remaniement parcellaire de péréquation réelle avait une double fonction:

- dans les zones agricoles, sortir les prétentions sur du terrain à bâtir et redistribuer les terres en fonction de critères agricoles, tout en procédant aux travaux d'équipements nécessaires et subventionnables;
- dans les zones à bâtir, éliminer les prétentions des agriculteurs sur du terrain agricole et répartir les prétentions sur du terrain à bâtir en attribuant des parcelles constructibles, dont les limites tiennent compte des règles posées par la Commune pour les constructions dans chaque secteur, sans procéder à aucun équipement, ce dernier restant l'affaire des propriétaires intéressés.

Cette procédure, apparemment simple, selon l'avis de notre Commission, devrait permettre la légalisation définitive non seulement du plan général d'affectation ou plan des zones, mais aussi tous les plans partiels d'affectation ou plans de quartier, fixant le genre et l'implantation des bâtiments autorisés, de manière à donner d'emblée aux parcelles à bâtir leur forme définitive.

Or, il est apparu en fin d'année 1991 et début de 1992, lors de discussions très franches avec les représentants de la Municipalité, que la procédure de légalisation des 8 plans d'affectation partiels ou plans de quartier réservés par le plan général d'affectation allait prendre un temps considérable, de l'ordre de 10 ans, vu les expériences faites avec le dernier plan du genre à Pré-Marin, où les oppositions furent nombreuses. Force fut de constater que la Municipalité ne pouvait établir aucun calendrier fiable pour l'adoption définitive des 8 plans de quartier. Il faut en effet se souvenir que bien des membres du Conseil communal ne sont pas membres de notre syndicat et que, par conséquent, les décisions politiques peuvent réserver des surprises. En résumé, pour la Municipalité, il était nécessaire que la Commission de classification assouplisse sa position de principe et accepte d'entreprendre l'étude du nouvel état sur la base du plan général d'affectation, qui ne fixe que la destination des secteurs et le coefficient d'utilisation. Rapport soit à la communication de M. Schmutz, municipal.

Devant cette nouvelle, la Commission de classification s'est trouvée devant le choix suivant:

- soit suspendre ses travaux pen-

dant 10 ans ou plus, en attendant que les autorités communales et cantonales légalisent en totalité les 8 plans de quartier, système qui postule le blocage de tous les terrains compris dans le périmètre jusqu'à droit connu, même les terrains agricoles;

- soit poursuivre ses travaux sans attendre la légalisation des 8 plans de quartier en opérant sur la base du plan général d'affectation, tout en tenant compte des exigences propres à chacun des quartiers en matière d'équipement et du calendrier prévu par la Commune pour le développement de la construction sur son territoire. Avec ce système, moins affiné que celui prévu primitivement, l'attribution des prétentions à bâtir n'aurait plus lieu sous la forme de parcelles minutieusement étudiées en fonction des règles détaillées sur les constructions, mais bien plutôt sous la forme d'un lot provisoire ou d'une bande de terrain du quartier en cause, placé là, en jauge, jusqu'à l'approbation définitive du plan de quartier. Une fois ce plan en vigueur, un second remaniement ou mini-remaniement parcellaire serait nécessaire pour créer de nouvelles mises en place en fonction des règles détaillées sur les constructions, et des chemins ou autres équipements nécessaires. Cette méthode en deux temps permettrait aux propriétaires mis en place dans le quartier de prendre part directement aux négociations précédant l'élaboration du plan en veillant à leurs intérêts. Elle autoriserait le cas échéant une vente en bloc du quartier à un promoteur, indépendamment de l'élaboration du plan de quartier. Elle réserve donc une souplesse certaine. En revanche, ce n'est pas notre syndicat qui assumerait la conduite des remaniements locaux et subsidiaires, car la Municipalité n'entreprendra la procédure de légalisation des 8 plans de quartier qu'après la mise en vigueur du nouvel état par notre syndicat.

Lors de la séance du 5 février 1992 avec le Service communal de l'urbanisme, la Commission de classification s'est déclarée disposée à tenter la seconde solution présentée plus haut, malgré certains inconvénients qu'elle comporte, mais aussi avec les avantages d'un compromis envisagé dans l'intérêt des propriétaires concernés, agriculteurs ou non-agriculteurs, qui n'ont sans doute guère envie d'attendre une solution 10 ans ou plus.

Certes, cette nouvelle stratégie est loin

d'être parfaite, notamment pour ceux qui entendent construire à bref délai dans les zones où un plan partiel d'affectation est réservé. Mais elle présente, en revanche, l'avantage de pouvoir mieux tenir compte de l'évolution des besoins futurs en matière de développement de la construction, en procédant par petits pas plutôt que par des définitions abstraites et irrévocables portant sur toutes les zones à construire d'un coup.

La Commission de classification estime de son devoir de donner connaissance de cette nouvelle tournure des événements à l'assemblée générale de ce jour, laquelle entraîne un changement de méthode pour elle afin de tenir compte des aléas politiques et probablement financiers concernant la Commune. Il est évident que la Commission ne peut pas dicter ses volontés aux autorités politiques responsables, mais qu'elle doit au contraire, tenir compte des impératifs du moment, notamment économiques, tant que les exigences de la loi sur les améliorations foncières sont satisfaites. Nous pensons qu'en définitive les membres du syndicat y trouveront aussi leur intérêt.

*C. Besson, vice-président
de la Commission de classification*

Assemblée générale du Syndicat d'améliorations foncières 6 avril 1992

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. - Introduction

La Municipalité est persuadée que pour ceux parmi vous qui ne sont pas directement impliqués dans le processus complexe de planification de l'aménagement du territoire communal, les efforts entrepris pour aboutir à un résultat doivent vous sembler lents. Nous devons donc parfois apparaître à vos yeux plus comme des dinosaures qui s'enfoncent lentement mais sûrement dans le marécage des prescriptions que comme des responsables performants. C'est la raison pour laquelle je suis heureux, à l'occasion de votre assemblée générale, d'avoir le privilège de vous informer sur l'état de nos travaux.

C'est aussi pour nous l'occasion de redire que, si nos lois sur l'aménagement du territoire et les constructions ont atteint un haut degré de perfection démocratique, le revers de la médaille se remarque au fait que le cumul des procédures d'information, de consultation, de décision et de recours ne nous permet plus d'avancer à un rythme soutenu. Plusieurs générations

de municipaux sont ainsi nécessaires pour faire progresser un plan général d'affectation combiné avec un remaniement avec péréquation réelle. J'espère toutefois pouvoir vous convaincre que des progrès importants ont été réalisés depuis votre dernière assemblée.

2. - Où en est la procédure d'adoption du plan d'affectation communal ?

C'est l'une des principales questions qui intéressent votre syndicat. Vous savez en effet que notre commune dispose d'un plan directeur adopté par le Conseil communal en 1988 et ratifié par le Conseil d'Etat en 1989. Ce plan est toutefois un plan d'intentions. Pour définir légalement le statut du sol et les droits des propriétaires, il est nécessaire que la Commune dispose d'un plan général d'affectation approuvé. C'est lui, en effet, qui fixe la destination des différentes zones et précise les conditions de construction qui y sont applicables, constituant ainsi la base légale du travail de votre syndicat.

Sur une surface totale de 980 hectares notre nouveau plan maintient 403 hectares en zone agricole. Dans le périmètre agricole soumis au remaniement parcellaire, il modifie l'affectation de 32 hectares qui auront à l'avenir l'affectation suivante:

- 9,5 ha en zone villas,
- 5,7 ha en zone industrielle,
- 14,3 ha en zone de verdure et d'habitat groupé,
- 1,7 ha en zone mixte,
- 1,3 ha en zone d'activités d'importance régionale.

Le plan général d'affectation et son règlement fixent, non seulement l'affectation générale des zones, mais aussi ce que l'on appelle le CUS (coefficient d'utilisation du sol), c'est-à-dire le rapport entre la surface brute de planchers pouvant être construits et la surface de la parcelle. Un terrain ainsi affecté peut donc être taxé et faire l'objet de transactions commerciales, puisqu'il est possible de savoir globalement ce qui pourra y être construit.

La proposition de plan d'affectation a fait l'objet de 3 mises à l'enquête publique. Il a pu ensuite être adopté par le Conseil communal en septembre de l'année dernière, puis être envoyé au Conseil d'Etat pour ratification à la fin de la même année.

Au stade actuel, sur 2 400 parcelles que compte la Commune, il n'y a plus que 5 oppositions à régler. Une seule de ces 5 oppositions a un rapport avec l'affectation des parcelles du périmètre de remaniement. On peut donc

considérer que votre syndicat dispose désormais d'une base de travail qui ne saurait varier que sur des points d'importance mineure.

Ce succès est dû, prioritairement, à la bonne collaboration qui règne dans notre Commune entre la population, le Conseil communal et la Municipalité.

3. - Poursuite de la collaboration entre la Municipalité et le syndicat

Il subsiste encore deux domaines dans lesquels la collaboration de l'Autorité communale a une influence sur l'avancement des travaux du syndicat.

Le premier concerne la détermination dans le nouvel état des valeurs des terrains à bâtir situés dans le périmètre du remaniement. Dans la plupart des cas, en effet, il ne sera pas possible, lors de l'attribution, de donner à chacun des parcelles, mais il faudra attribuer des parts dans les plans de quartier de manière à faire coïncider les dispositions du plan d'affectation (principalement plans de quartier) et les souhaits des futurs propriétaires. Ceux-ci seront souvent, au vu de la grandeur des périmètres soumis à la procédure de plans de quartier, des propriétaires groupés qui devront se mettre ensemble pour pouvoir réaliser les constructions prévues sur les terrains qui leur auront été attribués.

En outre, si les frais d'équipement de la zone agricole reçoivent des subventions fédérales et cantonales, ce n'est pas le cas des terrains à bâtir sis dans le périmètre. Ceci obligera la Commission de classification à apprécier les frais qui seront nécessaires pour équiper les différents quartiers, car ces frais d'équipement influenceront également les valeurs des terrains à attribuer.

Dans une première approche, il avait été prévu, pour régler ces problèmes, que la Municipalité procéderait à toutes les études et démarches permettant de légaliser les 8 plans de quartier situés dans le périmètre du remaniement. Une étude détaillée a montré que cette façon de procéder comportait de trop nombreux inconvénients dont les principaux sont les suivants:

- Pour chaque plan, la procédure est la même que pour le plan général d'affectation. Il aurait donc fallu à nouveau attendre plusieurs années, c'est-à-dire la légalisation du dernier plan de quartier du périmètre du remaniement, avant d'effectuer la prise des vœux.
- Ce n'est pas le rôle de la Municipalité, ni sur le plan politique, ni sur le plan financier, de se substituer aux

futurs propriétaires promoteurs en imposant à tous un urbanisme communal. Les futurs propriétaires concernés ne sont pas connus et ne peuvent donc pas participer à l'élaboration des plans. Il y a fort à parier, dans de telles conditions, que les plans deviendraient rapidement des papiers dépassés.

A la suite de cette étude, la Commission de classification s'est ralliée au point de vue que le plan d'affectation des sols et les coefficients d'utilisation du sol qui y sont définis seraient la base de travail qui servirait à déterminer l'attribution du nouvel état dans les zones à bâtir. Afin de lui permettre de concrétiser son travail, la Municipalité a accepté de faire établir des projets de plans de quartier, sous forme de plans d'intention non légalisés. Ces plans serviront à calculer les coûts d'infrastructure, à définir un ordre chronologique de réalisation et à réserver les terrains dont la Commune pourrait avoir besoin.

Le deuxième problème qui reste à régler est celui de la mise à l'enquête publique des secteurs de protection des eaux. Après le rachat des droits d'eau des sources du Chalet-aux-Bœufs, de Praz-Fichet, et de Pré-Guillaume par le Service des eaux de la ville de Lausanne, ce dernier sera propriétaire de toutes les sources qui ont été jugées dignes de protection sur le territoire de la Commune. C'est donc ce service qui va faire établir prochainement les plans de géomètre pour la mise à l'enquête des zones de protection. Cette mise à l'enquête sera précédée d'une séance d'orientation de tous les propriétaires actuels concernés.

La Municipalité a entendu, lors des débats au Conseil communal sur la vente des droits d'eau des réserves provenant de représentants des milieux agricoles des hauts de notre Commune, qui sont les plus touchés par les mesures de protection des eaux. Elle peut dire deux choses à ce sujet. Tout d'abord, elle veillera, dans le cadre de la procédure d'enquête, à ce qu'une discussion objective puisse avoir lieu au sujet des inconvénients pour l'agriculture des mesures nécessitées par la protection des eaux. Elle espère ensuite que ce dernier obstacle à la détermination de la valeur des terrains pourra se régler dans le même esprit que celui qui a présidé à l'élaboration de l'ensemble des opérations d'aménagement et que les travaux du Syndicat n'en seront pas retardés.

En conclusion, la Municipalité souhaite qu'il soit possible de réussir cet exercice difficile qui permettra ensuite

d'offrir un cadre d'activités harmonieux aux membres du Syndicat et à la Commune tout entière pour quelques lustres.

Pour la Municipalité:
B. Schmutz

De la police municipale

24^{ème} Coupe scolaire vaudoise de circulation

Le mercredi 1^{er} avril 1992, deux élèves fréquentant l'école communale du Mont ont participé à la 24^{ème} Coupe scolaire vaudoise de circulation. Ces épreuves théoriques et pratiques se déroulèrent au Pavillon des Sports du Palais de Beaulieu, à Lausanne. Les deux élèves du Mont, Emilie Bezençon et Didier Voirol, ont été qualifiés sur les 12 000 écoliers du canton de Vaud qui ont effectué le concours préliminaire en vue de cette finale vaudoise. Ils se retrouvèrent parmi les 147 concurrents sélectionnés pour cette épreuve. Ils devaient répondre à 30 questions théoriques sur la connaissance générale des règles de la circulation routière et effectuer un gymkhana à bicyclette, jalonné de 8 obstacles, où il fallait faire preuve de beaucoup de précision et d'équilibre.

Au terme de ces épreuves, nous avons assisté à la proclamation des résultats où nous trouvons Didier Voirol à la 7^{ème} place, avec 10 points, et Emilie Bezençon à la 45^{ème} place, avec 21 points. Tous ces écoliers ont été généreusement récompensés par de beaux prix.

Il était fort agréable de voir avec quelle concentration et sérieux ces 147 finalistes ont participé à ces épreuves.

M. Veillard, app.

La prévention est payante

49 filles et 98 garçons, écoliers vaudois de 12 à 13 ans, se sont mesurés sur leurs vélos lors de la 24^{ème} finale. Théorie et gymkhana figuraient au menu.

Organisée par la gendarmerie cantonale, les polices municipales de Lausanne, Vevey, Montreux et Yverdon, et avec la collaboration d'autres polices vaudoises, la 24^{ème} Coupe scolaire de circulation connaissait à Beaulieu son point final. Y ont participé, 147 élèves de 6^{ème} année du canton, finalistes d'une épreuve rassemblant au départ 12 000 enfants.

Moins d'accidents

Au programme de la finale: une épreuve théorique très sélective de 30 questions et un parcours de gymkhana de huit obstacles, demandant

beaucoup d'équilibre, que nombreux ont franchi avec adresse. Il faut dire qu'il s'agissait des meilleurs cyclistes du canton... Et que les challenges et prix offerts (notamment des VTT aux champions) étaient alléchants.

Mais quel est en fait l'impact, sur les jeunes, de telles compétitions et, plus généralement, de la prévention routière? Le sergent-major Jean-Jacques Rolle, chef de service à la police lausannoise, ne cache pas sa satisfaction. "Nous pouvons dire que notre action, en collaboration parfaite avec le corps enseignant, est efficace: malgré l'augmentation du parc de véhicules à moteur, le nombre d'accidents mettant en cause des écoliers, piétons ou cyclistes, est en régression. Et cela bien que le vélo, sous toutes ses formes, ait de plus en plus la cote auprès des jeunes."

Et M. Rolle de se réjouir que l'effort en matière de prévention soit suivi par tous. "Les autorités, à tous les niveaux, les maîtresses et maîtres, la presse, nous ont beaucoup aidés à sensibiliser les parents. Tous nous permettent de diffuser une information efficace aux jeunes."

La finale a été suivie avec intérêt par un sympathique "bobby" londonien, le constable Mark Greenough, du poste de Clapham. Il effectue un stage de trois mois à la police cantonale et passe d'un service à l'autre. "J'apprends beaucoup ici, dit-il, dans tous les domaines. A Londres, je m'occupe notamment des vols de voitures: 300 par jour, c'est bien pire qu'ici! Ce qui m'étonne chez mes collègues vaudois, c'est leur calme naturel et, dès qu'un événement survient, leur efficacité."

Le flegme ne serait-il plus exclusivement britannique?

Y. J.

paroisse du mont

Café-contact

Vous êtes cordialement invitées à participer à notre sortie annuelle qui nous mènera au Musée de l'Art brut, av. des Bergières 11-13 à Lausanne.

Rendez-vous:

Judi 25 juin 1992 à 8 h. 30 au terminus du bus N° 3 à Bellevaux.

Nous descendrons à pied à travers la forêt d'Entrebois pour arriver à l'Auberge de Beaulieu, av. des Bergières 15, où le café et les croissants nous attendront!

Celles qui préfèrent descendre en bus

peuvent nous rejoindre dès 9 h. 15 à l'Auberge de Beaulieu.

La visite du Musée commencera à 10 h. et sera entrecoupée, à 10 h. 30, par un exposé de M. Michel Thévoz, conservateur.

Nous vous invitons à vous inscrire par téléphone auprès de Mme Chantai Romy, au tél. N° 652 92 96 jusqu'au jeudi 18 juin.

paroisse saint-amédée

Grande kermesse · 12-13-14 juin 92

Vendredi dès 19 h. 00

Fanfare du Mont-sur-Lausanne

Samedi dès 17 h. 00

Club des accordéonistes
de Lausanne

Dimanche dès 11 h. 30

Animation musicale
par M. Magliocco

Restauration · Jeux · Tir · Tombola
Roue · Brocante · Ouvroir

Venez nombreux!

nos jubilaires

Noces d'or



Agréable mission que celle confiée à M. Bernard Schmutz, municipal, Directeur des travaux, accompagné du soussigné, que de présenter les vœux et félicitations de l'Exécutif communal à M. et Mme Lucien Chollet, domiciliés à la route de Cugy, à l'occasion de leur 50^{ème} anniversaire de mariage.

C'est en effet le 18 avril 1942 que Lucien Chollet, né à Oron-le-Château,



REGA:

une abréviation rassurante

Interventions à l'étranger

A toute heure du jour ou de la nuit, les pilotes sur hélicoptère ou sur avion peuvent être appelés pour un sauvetage périlleux. Le pilote peut se rendre dans n'importe quel pays. Avant de partir, il lui reste une foule de chose à régler: obtenir un ordre de rapatriement, réunir toutes les informations nécessaires pour le vol, obtenir l'autorisation du survol et d'atterrissage des pays concernés. Ce n'est qu'après toutes ces opérations que l'avion peut enfin partir. Arriver, débarquer, se rendre à l'hôpital, accompagner le ou la patient(e) jusqu'à l'avion et repartir vers la Suisse où le patient est transporté à l'hôpital le plus proche de la base. Ces interventions se produisent en moyenne deux fois par jour (plus de 730 missions par année).

Et l'avenir

D'ici 1995, la Rega aura mis en service, dans la plupart de ses bases, le nouvel hélicoptère Agusta-109-K2. Celui-ci offrira un aménagement plus spacieux, aura deux turbines au lieu d'une. Sa vitesse atteindra plus de 260km/h, il sera donc plus rapidement sur les lieux du sinistre. Il possédera un système de navigation hautement performant, un système électronique lui aussi de haute technologie ainsi que tout l'équipement médical correspondant aux besoins demandés.

Bertrand Chabloz
Patrick Reymond
Jean-Daniel Wehrli

Le nouvel hélicoptère Agusta-109-K2

En septembre prochain, la première base romande fêtera ses treize ans d'existence.

Histoire de la base

Après le premier rejet du projet par les Autorités cantonales, le 31 août 1978 la Municipalité de Lausanne accepte l'idée d'implanter une base permanente pour un hélicoptère de secours. Enfin, le 1er septembre 1979, après 4 ans de démarche, Silvio Refondini (chef de base) débute ses activités aux côtés du mécanicien assistant de vol Jean-Louis Brodard et d'un pilote provisoire. Les deux relais radio de Belmont et de la Dôle sont installés, indispensables au contact avec la centrale des opérations de Zürich. L'équipe manque toutefois d'un local-hangar pour abriter ses activités. En décembre 1980, un bâtiment moderne est "inauguré". Neuf ans plus tard, il devra être rehaussé d'un étage pour accueillir le piquet de nuit, médecin inclus, vu le nombre croissant des interventions.

Le fonctionnement

La base de Lausanne compte trois pilotes, deux assistants de vol, huit assistants de vol bénévoles exerçant une profession proche telle que sapeur-pompier, ambulancier, gendarme et trois postes de médecins. Deux équipes (un pilote, un assistant de vol, et un médecin) se relaient pendant deux semaines (24h de travail, 24h de repos). Le médecin travaille au CHUV jusqu'à 19h, puis il vient à la base jusqu'au lendemain matin. En cas d'alarme la journée, le médecin est directement "bipé"; il a alors deux à trois minutes pour se préparer

avant que l'hélicoptère ne passe le prendre pour se rendre sur les lieux de l'incident dans les cinq minutes qui suivent.

L'assistant de vol mécanicien se charge de l'entretien de l'hélicoptère. Pour ce faire, il dispose d'un atelier à l'intérieur de la base. Une fois par an la machine part à Zürich pour une révision totale.

Les interventions

La Rega apporte les premiers soins médicaux et prend les mesures immédiates sur place afin de sauver, si possible, la vie du patient. Elle assure en outre la surveillance médicale du blessé durant le transport et l'emmène dans un hôpital capable de soigner les lésions les plus graves.

Les interventions de la Rega sont divisées en deux secteurs: les interventions primaires et les interventions secondaires.

Les interventions primaires sont des interventions de sauvetage portant principalement sur les accidents de circulation qui ont doublé en 4 ans et sur les accidents de sports d'hiver dus souvent aux avalanches. Les interventions secondaires sont des interventions moins importantes, elles consistent à transférer d'un hôpital à un autre des organes, du sang, des médicaments ou des patients.

La Rega n'accomplit pas que des missions de sauvetage mais aussi des missions de:

- rapatriement
- aide en cas de catastrophe
- collaboration dans la lutte contre les incendies et la pollution des cours d'eau
- mesures de préventions.

Interventions primaires	
Circulation	138
Sports d'hiver	38
Montagne	25
Parapente, delta	21
Travail	15
Maladie	11
Agriculture	10
Lac, plongée	6
Sports	4
Divers	17
Interventions secondaires	245
Total des missions	530

Cette fondation de droits privés, a pour but de soigner et de sortir ceux qui le désirent de l'enfer de l'alcoolisme. Elle est reconnue d'utilité publique en 1976 et établit ses nouveaux bâtiments au Mont-sur-Lausanne en 1991. La construction s'achève au début du printemps 92. Voulez-vous mieux la connaître?

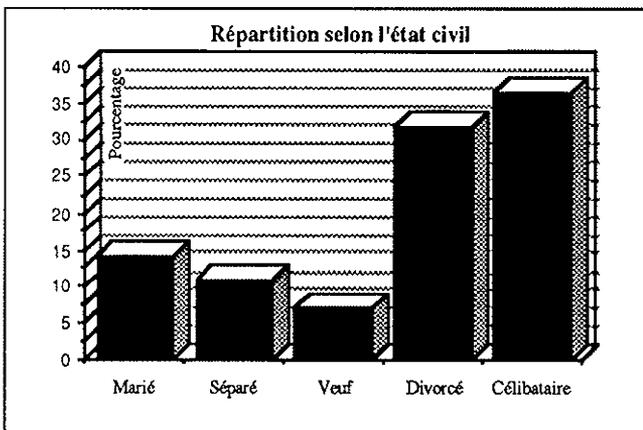
La dépendance

Une personne qui dépend de l'alcool ne peut plus contrôler sa consommation. Elle est prise dans un mécanisme tant physique que psychologique qui l'enferme dans un fonctionnement qu'elle subit, dont elle ne pourra pas sortir seule. Elle perd progressivement l'accès à la liberté et à sa dignité.



Un des ateliers au centre des Oliviers

Les Oliviers: un centre tout neuf qui veut du bien



l'occasion de tester sa capacité d'abstinence à l'alcool lors de sorties non accompagnées. La troisième étape permet de vivre de façon à la fois individuelle (vie en studio) et communautaire (repas, loisirs). Lors de leurs sorties, les personnes peuvent demander un accompagnant.

Plan 33 ?

Le plan 33 n'est pas une

sont proposées, par exemple: la menuiserie, l'imprimerie, etc. Pour les conduire, le centre des Oliviers possède des bus. A 11h45, ils viennent les chercher pour le dîner qu'ils prennent à la Fondation. Ensuite, ils ont un moment de libre pour se reposer. De 13h30 à 17h30, ils travaillent à nouveau aux ateliers. Pour ce travail quotidien, ils reçoivent un salaire dont une partie sert à payer leur pension. En fin de journée, ils peuvent jouer au billard, au ping-pong ou aux cartes. Une salle de musculation pour se tenir en forme et de locaux avec télévision sont à leur disposition.

Les trois étapes

Le séjour est divisé en trois étapes. La première consiste à procurer un lieu de vie sécurisant et protecteur par rapport à l'alcool, l'entourage et soi-même. La deuxième étape est le lieu spécifique de découverte de soi permettant de prendre confiance, mieux utiliser ses possibilités et chercher des solutions. Elle donne

étape mais un stage qui se déroule par groupe de cinq à huit personnes durant quatre semaines. Son but est de procurer une information sur l'alcool et de favoriser la recherche d'une qualité de vie. Le stage s'adresse à des personnes pour qui la consommation d'alcool engendre des conséquences négatives.

Une journée à la Fondation

Pendant la semaine, le pensionnaire se lève à 6h30. Il déjeune, puis fait sa toilette. A 7h30 Il part avec d'autres patients en Budron où se trouvent les ateliers. Plusieurs activités leur

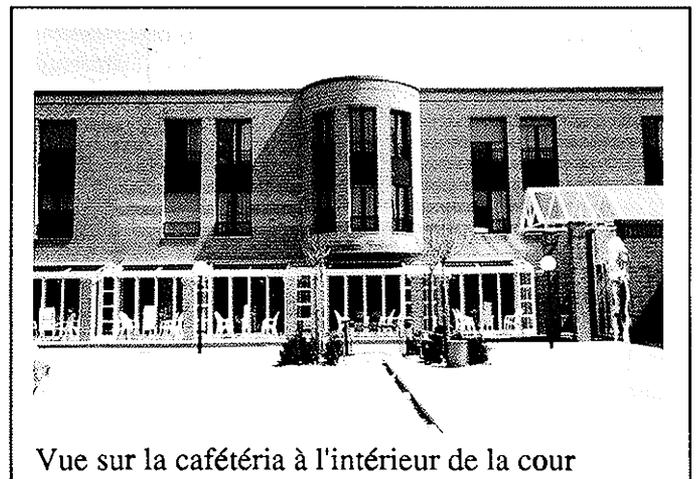
"C'est décidé, on inaugure ..."

Voici l'entête de la carte d'invitation à l'inauguration, une carte très accueillante qui a attiré beaucoup de monde, les 21 et 22 mars derniers. Elle proposait un programme varié dont par exemple: "Quelques instants avec Lova Golovtchiner" Ces jours-là, les Oliviers ont sensibilisé plus de monde que prévu au problème de l'alcoolisme.

Jean-Luc Laedermann

Hubert Liardon

Alain Ménétreay



Vue sur la cafétéria à l'intérieur de la cour

épouse Raymonde Clot, de Lucens. Tous deux ont une vie professionnelle active si l'on sait que Raymonde travaille en qualité de "pierriste" pour la fabrication de pierres fines destinées à l'industrie horlogère, et ce pendant près de 10 années. Elle aura ensuite l'occasion d'apporter sa bonne humeur et son entrain aux pensionnaires de l'Hôpital Nestlé, à Lausanne, où elle occupe un poste d'aide-infirmière durant plus de 13 ans.

Pour sa part, Lucien Chollet suit l'Ecole de fromagerie de Moudon et exerce son métier dans diverses laiteries du canton, avant de changer quelque peu d'orientation, également attiré par les pierres fines, à l'entreprise Golay-Buchel SA, où il est apprécié durant 20 années; il terminera en qualité de magasinier, puis déclarant en douane chez Jan SA, à Lausanne, à la veille d'une retraite bien méritée.

Après avoir habité Lausanne et Ecublens, ce couple sympathique et discret s'est installé en notre localité dès 1985.

Ambiance chaleureuse, en cette fin avril 1992, pour accueillir la délégation précitée. M. et Mme Chollet sont entourés de leur fille, de leurs deux petits-fils et d'une adorable arrière-petite-fille. C'est l'occasion d'évoquer quelques souvenirs de cette longue vie à deux qui a toutefois connu quelques périodes moins lumineuses, si l'on se souvient notamment de la mobilisation et des difficiles conditions de travail de l'immédiat après-guerre.

Nous nous adressons à M. et Mme Lucien Chollet pour leur renouveler nos vœux de santé et de bonheur en leur souhaitant encore de paisibles années de retraite tranquille, au Mont-sur-Lausanne.

C. Frioud
Secrétaire municipal



50 ans d'horticulture
40 ans de bonsaïs

Historique de la maison Jean Amiguet

Enfant de Prilly, mon premier contact avec la terre eut lieu en 1942 quand j'aidais mon père à produire des légumes dans le cadre du célèbre Plan Wahlen. L'année suivante, entrée en apprentissage dans la maison Blondel à Lausanne et formation complète couronnée par un CFC de "jardinier, floriculteur, arboriculteur-pépiniériste."

C'est également l'époque de la découverte des cactus qui deviendront ma première spécialisation.

En 1952, préparation à la maîtrise fédérale obtenue en 1954 avec le titre de maître jardinier M+F. C'est à ce moment et dans le cadre de ces études que je découvre, d'abord dans les livres et sur des photos, le monde fascinant des bonsaïs. Je commence une collection en ne sachant pas encore que ce passe-temps deviendra ma raison de vivre.

En 1957, notre entreprise quitte Prilly pour s'établir au Mont-sur-Lausanne, à la route de la Blécherette 31.

Une nouvelle spécialisation se dessine. A la suite d'un travail de sélection sévère et l'obtention de nouvelles variétés, notre graine de primevère se place en très bonne position sur le marché mondial, en particulier celui des USA. Aussi, en 1978, nous nous installons à la route du Jorat où l'ensoleillement est meilleur.

Hélas, la concurrence est très rude et la culture des cactus, sous l'effet de l'invasion des plantes hollandaises et espagnoles, meurt très rapidement en Suisse. La production des graines de primevères, malgré des techniques de culture in-vitro de très haut niveau ne peut se maintenir sur le marché américain face à l'arrivée des graines japonaises de moins belle qualité mais très bon marché. Fort heureusement, il reste les bonsaïs. D'année en année, le passe-temps de collectionneur du début est devenu la pierre angulaire de notre établissement. Seul producteur indigène de bonsaïs, cultivateur d'arbres de chez nous bien acclimatés, importateur de bonsaïs judicieusement choisis et de poteries de très haute qualité, nous serons, en cette année 1992, heureux d'accueillir, les 21 et 22 juin, nos amis, nos clients, tous les amateurs de ces spécialités, ainsi que l'équipe de Monsieur Jardinier pour fêter ensemble nos 50 ans d'horticulture et nos 40 ans de bonsaïs.

à savoir

Le marché du Mont

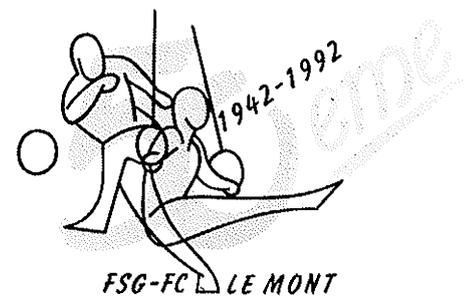
Quand ? Tous les jeudis de 15 h. à 18 h. à l'exception des vacances scolaires.

Où ? Devant la salle de paroisse, à côté de l'église.

Quoi ? Vous y trouverez, dans une ambiance chaleureuse, des maraîchers, un charcutier, un marchand de fromage et un de comestibles.

Allez-y nombreux !

nos sociétés



Comme annoncé dans le dernier numéro, nous vous communiquons le programme complet des festivités organisées pour la célébration du cinquantième anniversaire du F.C. et de la F.S.G. de notre Commune. Ce programme, très varié, devrait permettre à tous les Montains et Montaines, petits ou grands, de s'associer à nous pour fêter dignement cet événement.

La très réputée "Revue" fera, pour l'occasion, son grand et unique retour et, préparée et interprétée par Nono, Bouillon, Bibi Lambert, avec la participation de membres des deux sociétés, elle vous sera présentée, sous le titre "Le Mont jubilé", à la Grande Salle à 20 h. 15, les

Vendredi 19 · Samedi 20
Mercredi 24

Vendredi 26 · Samedi 27 juin 92

Bal après les spectacles
des vendredi et samedi
(portes 19 h. 30)

François Silvant vous accueillera, avec ses dames, pour vous faire rire aux larmes, également à la Grande Salle à 20 h. 15, les

Vendredi 3 et samedi 4 juillet 92
Places non numérotées
Portes 19 h. 30

Un fantastique gala gymnique sera présenté à la salle de gymnastique du Mottier avec, entre autres, une démonstration de l'équipe suisse de trampoline et de la Section de Mels (Grisons) championne suisse au sol, le

Samedi 4 juillet 92 à 20 h. 15
Places non numérotées
Portes à 19 h. 30

Réservations pour tous les spectacles chez Mme Chantal Belet au tél. N° 653 04 61

Match international de football et nostalgie des retrouvailles avec un match de 2^{ème} ligue, suivi d'un match d'anciennes gloires et d'un match international sur le terrain du Châtaignier le

Samedi 4 juillet 92 dès 13 h. 30

Le quartier du Petit-Mont sera en fête avec 10 caveaux pour vous servir à boire et à manger (chaud et pour tous les goûts) dans une ambiance chaleureuse avec orchestres dans la rue (jazz-guggenmusik) jeux, etc., les

Vendredi 3 juillet dès 18 h.00 et samedi 4 juillet 92 dès 10 h.00

Un cross populaire + parcours V.T.T. et jeux pour les enfants au programme de la journée du

Dimanche 5 juillet 92 dès 10 h.00

qui sera marquée par l'inauguration du nouveau drapeau de la F.S.G., de la partie officielle puis du repas de clôture, avec la participation de l'Union instrumentale du Mont.

Société des Abbayes Réunies

Changement de comité

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 10 mars 1992. Lors de celle-ci, l'Abbé président, Rémy Corbaz, a pris congé de trois membres du conseil et les a chaleureusement remerciés pour leur dévouement à la société.

Il s'agit de MM. Edmond Capt
André Guex
Guy Corbaz.

L'Abbé président informa ensuite les membres présents qu'il désirait également se retirer, souhaitant, après quinze années au conseil dont dix comme Abbé président, passer le témoin à de nouvelles forces à la tête de la société.

Rémy Corbaz, sollicité au comité dès 1977, fut nommé Abbé président en 1982, succédant ainsi à M. Louis Favre. Dès lors, il s'appliqua à conserver les traditions des Abbayes Réunies en insufflant un modernisme feutré, dont la société peut actuellement être fière.

Durant ces dix ans, quelques faits marquants sont à relever:

- En 1985, inauguration d'une nouvelle bannière, toujours à la gloire des deux sociétés fondatrices des Abbayes Réunies: l'Abbaye des Agriculteurs du Mont et l'Abbaye des Amis du Progrès, datant respectivement de 1712 et de 1849, réunies en une seule et même société en 1948.
- En 1990, les statuts de la société furent révisés et une nouvelle édition, digne de notre temps, fut approuvée par les membres.

De plus, les membres des Abbayes Réunies, en constante augmentation, ont eu la joie d'inaugurer la nouvelle installation "polytronique" du stand de tir en 1989.

Le comité, au nom de tous les membres et au sien, tient à remercier, une fois encore, M. Rémy Corbaz pour tout ce qu'il a œuvré durant ses années de présidence.

Pour lui succéder, l'assemblée a élu M. François Laffely, du Mont, membre des Abbayes depuis 1981, ayant occupé jusqu'à aujourd'hui de multiples fonctions lors de chaque fête bisannuelle dès 1977, et celle de greffier de la société de 1984 à 1988.

Le conseil des Abbayes Réunies élu en 1992 se compose de MM.:

François Laffely	
Abbé président	
Jean-Marc Petermann	
Lieutenant d'Abbé	commis. tir
Michel Amaudruz	
Greffier	commis. forains
Patrick Mattenberg	
Trésorier	commis. vivres
Olivier Janin	
Membre	commis. vivres
Patrick Rochat	
Membre	commis. bals
	demoiselles d'honneur
Olivier Brun	
Membre	commis. prix
Eric Menétréy	
Membre	commis. tombola

Notre prochaine fête se déroulera les 25, 26, 27 et 28 juin 1993.

Le comité

Volleyball-Club Le Mont

Championnes vaudoises et promotion en 1^{ère} ligue nationale

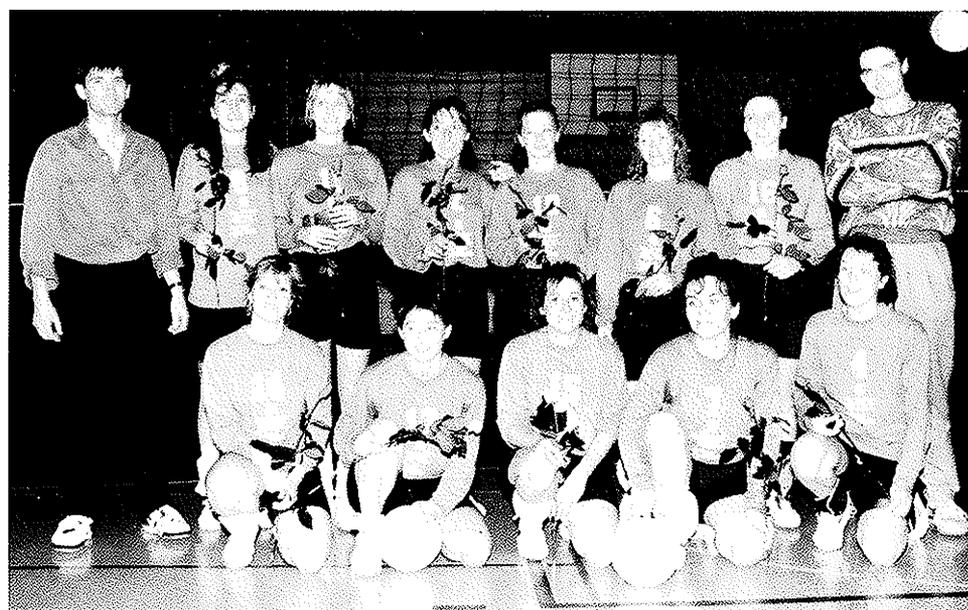
VCB Le Mont - LUC: 3-1
(2-15/15-7/15-6/15-3)

Mardi 17 mars peu après 20 heures, dans la salle de gymnastique du Motier et devant une centaine de personnes débute un match décisif pour l'équipe féminine de 2^{ème} ligue du Mont-sur-Lausanne. En effet, une victoire est synonyme d'un titre de champion vaudois et surtout d'une promotion en 1^{ère} ligue nationale. L'obstacle à surmonter ce soir-là s'appelle le LUC (Lausanne Université Club).

Tout d'abord très crispées, les joueuses locales ne parviennent pas à imposer leur jeu et l'entraîneur Jean-Luc Rochat doit effectuer plusieurs changements afin de mettre sur le terrain six joueuses capables de résister à une telle tension. Malgré tout, le 1^{er} set est largement perdu pour le VCB Le Mont, le LUC ayant su profiter de la situation.

Cependant, dès le 2^{ème} set, l'équipe a rapidement retrouvé toute sa "jouissance", son assurance qui lui ont permis de traverser le championnat 91-92 avec 17 victoires sur 18 matches. Grâce à des schémas mille fois répétés à l'entraînement, à un engagement très volontaire de toute l'équipe - il faut relever sur ce plan, l'excellente prestation de Carine Hohl, capitaine - et grâce aux encouragements du nombreux public présent, le VCB Le Mont va prendre la mesure de son adversaire du soir et s'adjuger une très belle victoire.

Ce magnifique résultat, comme tous ceux obtenus durant le championnat ou en Coupe vaudoise, sont l'aboutis-



*Debout de gauche à droite: Rochat Jean-Luc (entraîneur), Gloor Françoise, Ventura Catherine, Nisoll Marie-Pierre, Dupertuis Sandra, Rochat Martine, Maracci Sabine, Hohl Philippe (entraîneur)
Premier rang: Humbert Michèle, Hohl Carine (capitaine), Mermod Fabienne, Korolija Duska, Séchaud Martine.*

sement d'un long travail d'équipe, travail mené sous la houlette d'un entraîneur et d'un assistant qui savent allier exigences et compétences.

Ainsi donc, le VBC Le Mont qui existe depuis plus de 10 ans déjà, mais qui a acquis son autonomie de club à part entière il y a quelques mois seulement, va désormais présenter pour la première fois de son histoire une équipe féminine en 1^{ère} ligue nationale, les deux autres équipes du club continuant d'évoluer en 3^{ème} ligue masculine ou en championnat féminin junior.

J. Schaer

CLASSEMENT FINAL - 18 MATCHES			
Rang	Equipes	Pts	Sets
1	Le Mont	34	52 - 8
2	Moudon II	30	47 - 23
3	Ecublens	22	38 - 31
4	Puidoux	22	39 - 34
5	Bottens	18	36 - 37
6	Morges	16	36 - 39
7	Yverdon II	12	32 - 41
8	LUC II	12	30 - 41
9	Froideville	10	22 - 42
10	Bussigny	4	13 - 49

Tennis-Club Le Châtaignier

Le Tennis-Club Le Châtaignier vous informe que des nouveaux membres sont encore acceptés pour la saison 1992 qui a débuté le 20 avril dernier.

Les formules d'inscription sont à disposition au bar du Tennis-Club Le Châtaignier.

Pour d'autres renseignements, vous pouvez prendre contact avec:

- Fabio Lanfranconi, président
tél. 652 38 40, ou
- Nicole Gugger, tél. 652 85 02.

D'autre part, nous vous rappelons que vous pouvez, sans être membre, louer un court à l'heure, renseignements sur place.

de nos lecteurs

Dictons de juin

- Le temps qu'il fait en juin, le 3 sera le temps du mois.
- Les bains que prend Saint-Norbert inondent toute la terre (6 juin).
- Beau temps en juin, abondance de grains. Mais trop de pluie, grenier s'ennuie.
- Pluie d'orage à la Saint-Silvère (20 juin) c'est beaucoup de vin dans la terre.

- L'eau de la Saint-Jean (24 juin) enlève le foin et le froment.
- Beau mois de juin, change herbe rare en bon foin.

La pensée du mois

Si une femme ne dit pas son âge, son visage lui, ne ment pas.

S. C.

Dictons de juillet

- Si juillet est beau, prépare les tonneaux.
- Rosée du jour de Saint-Savin (12 juillet) est dit-on rosée de vin.
- Quand reviendra la Saint-Henri, tu planteras ton céleri (13 juillet).
- S'il pleut à la Saint-Victor (21 juillet), la récolte n'est pas d'or.
- Pluie de Sainte-Anne (26 juillet), huit jours de panne.
- A la Sainte-Marina (20 juillet) le basilic rend l'eau rance.

La pensée du mois

Il ne faut jamais tourner le dos, ni à l'adversité, ni à l'ennemi.

Sophie Culand

Flotte sur Le Mont

Avril: 113 litres au m².

Bon à savoir

- Pour protéger des insectes et parfumer agréablement votre linge, glisser entre les piles de petits sachets de tissu remplis de fleurs et feuilles de menthe, thym ou sarriette.
- En plaçant des boules de naphthaline entre les poutres de votre grenier, vous éviterez que les guêpes ne viennent y faire leur nid.
- Pour parfumer un plat avec des herbes aromatiques sans qu'elles nagent dans la sauce, enfermez-les dans la boule en métal que vous utilisez habituellement pour le thé.
- Plutôt que de prendre le risque de casser des verres en cristal en les essuyant, rincez-les dans de l'eau vinaigrée et retournez-les sur un torchon propre pour les laisser sécher. L'eau vinaigrée aura éliminé toute trace de calcaire et les rendra particulièrement brillants.

Sophie Culand

En bref

- Méchancetés et mensonges ne méritent que peu de respect.

- Avec ou sans argent, tout se paie et tout revient, surtout la fourberie.
- Il n'y a pas que les jeunes qui sont naïfs!
- Il ne suffit pas de marcher dans le pré du voisin pour se prendre pour le propriétaire.
- Tous changements ne sont pas forcément favorables.

Sophie Culand

Arbres !!!

*Il n'est pas de Roi plus sage
Que l'Arbre Roi des Rois;
Pacifique, c'est un noble mage
Qui vit et meurt, c'est la loi...*

*Qu'il soit de Finlande, de Norvège,
Petit bouleau de la toundra,
Tout grelottant, habillé de neige,
Ou fier parasol de la Riviera...*

*Si le vent du Nord, ce méchant loup,
Mord et mutile ses ramures,
Quand avril revient avec le coucou,
Il revêt coquettement sa verte parure.*

*L'oiseau choisit sa couronne
Pour y cacher, en amoureux, son nid;
A la saison d'automne,
De mille couleurs, il s'épanouit.*

*Je les aime tous sans partage,
Mais je redoute l'homme, toujours lui!
N'écoutez que ses âpres avantages,
Il coupe, rase, déracine à grand bruit.*

*Accroche-toi bien, mon arbre!
Tu as encore de bons amis
Qui n'obéissent pas à la loi du sabre
Et te protègent, c'est là leur souci.*

*Il y aura encore par bonheur,
Des arbres pour abriter les amoureux
Et y graver, profond, leur cœur,
Comme au temps de nos aïeux.*

*Ô! Toi, Dieu suprême,
Qui connus les ombrages de l'olivier
Et la douceur des palmes à Jérusalem,
Veux-tu bien encore les multiplier...*

Edith Collet

prochain journal

Parution

Fin juillet 1992.

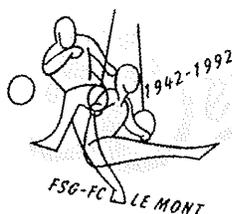
Date limite du dépôt des articles
10 juillet 1992.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03

FOOT-GYM LE MONT

19 - 20
24
26 - 27 **JUIN 92**



A 20 H. 15
A LA GRANDE
SALLE DU
MONT/LAUSANNE
PORTES
19 H. 30

REVUE "LE MONT JUBILE" BAL après chaque spectacle

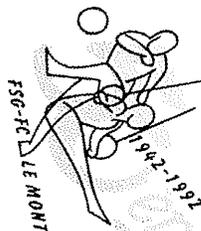
3-4-5 JUILLET: "LE MONT EN FÊTE"

AVEC AU PROGRAMME:

- Le super show de FRANÇOIS SILVANT
- GALA NATIONAL de gym artistique
- Grand match de FOOTBALL
- CROSS populaire et VTT
- 10 CAVEAUX avec restauration
- ORCHESTRES dans la rue

**RÉSERVATIONS
AU TÉL.
653 04 61**

FOOT-GYM LE MONT
3-4 JUILLET 92



10 CAVEAUX

Animation et restauration chaude

Samedi 4 juillet

14h. **3 MATCHES de FOOT** au Châtaignier
2ème ligue, Vieilles Gloires et International

20h. **Super GALA GYMNIQUE** à la Salle
de gym du Mottier

avec l'équipe suisse de
TRAMPOLINE et la
SECTION DE MELS,
championne
suisse au
sol

FRANÇOIS SILVANT et ses dames
le 3 ET SAMEDI 4 JUILLET (de 19h)
A 20 h. 15 (portes 19 h. 30)
Réserv. 653 04 61